



PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ

TRANSPARENCE

BULLETIN D'INFORMATION DU RESEAU DES ORGANISATIONS POUR LA TRANSPARENCE ET L'ANALYSE BUDGETAIRE - N° 05- NOVEMBRE 2007



TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES

Sur les traces des caravanes



Une caravane de sensibilisation sur l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) du Réseau des Organisations sur la Transparence et l'Analyse Budgétaire «ROTAB – PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ (PCQVP)» a sillonné en novembre dernier, la région de Tillabéri.



Composée de membres du bureau exécutif du ROTAB et de journalistes, la caravane a séjourné dans plusieurs localités de la région où elle a échangé avec les autorités et les populations locales sur l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives, les enjeux liés à l'exploitation des ressources minières dans la région, la nouvelle loi minière qui prévoit 15% des revenus budgétaires générés par l'industrie minière au communauté locale sur le budget national, etc.



(Lire dossier PP. 3, 4, 5, 6)



RÉTROCESSION DES 15% DES RECETTES MINIÈRES POUR LE BUDGET DES COMMUNES D'EXPLOITATION MINIÈRE

Le ROTAB écrit au ministre de l'Economie et des Finances

P.3

Les caravanes Tahoua-Agadez et Niamey-Tillabéri en images



Photo caravane Tahoua-Agadez



Photo caravane Tahoua-Agadez



Entretien avec les autorités communales de Gothèye



Entretien avec les enseignants du CEG de Gothèye



Photo caravane Tahoua-Agadez



Conférence publique à Tillabéri



Une vue de participants à la conférence publique



L'adjoint au maire de la commune de Tillabéri

SENSIBILISATION DES POPULATIONS DE TILLABERI SUR L'ITIE

Sur les traces de la caravane

Une caravane de sensibilisation sur l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) du Réseau des Organisations sur la Transparence et l'Analyse Budgétaire «ROTAB – PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ (PCQVP)» a sillonné en novembre dernier, la région de Tillabéri. Composée de membres du bureau exécutif du ROTAB et de journalistes, la caravane a séjourné dans plusieurs localités de la région où elle a échangé avec les autorités et les populations locales sur l'Initiative sur la Transparence dans les Industries Extractives, les enjeux liés à l'exploitation des ressources minières dans la région, la nouvelle loi minière qui prévoit 15% des revenus budgétaires générés par l'industrie minière au communauté locale sur le budget national, etc.

Partie de Niamey le vendredi 3 novembre, la caravane a d'abord fait l'axe Gothèye-Téra, la région où intervient la Société des Mines du Liptako (SML) qui exploite le gisement aurifère de Samira.

L'étape de Gothèye

La première étape a été la commune rurale de Gothèye où les membres de la caravane se sont entretenus avec les enseignants du collège de la localité, avant de rencontrer le maire entouré de ses collaborateurs. Une présentation du ROTAB et de la Campagne mondiale PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ est faite à chaque fois aux groupes rencontrés, avant de rentrer dans le vif du sujet.

Avec les enseignants du collège, les échanges ont porté sur l'ITIE, l'exploitation de l'or de Samira mais surtout les 15% prévus par la loi qui doivent revenir aux communautés locales. Concernant l'or, ils ont signalé que la population locale ne bénéficie pas encore de ses retombées. Comme tous les Nigériens, ils apprennent seulement que les quantités d'or extraites à Samira sont acheminées à l'étranger par avion. Par rapport aux 15% des revenus miniers que la loi prévoit aux communautés locales, les enseignants ont déclaré ignorer l'existence d'une telle disposition. Des explications leur ont été fournies sur la question ainsi que sur l'ITIE et la Campagne PCQVP

Les activités menées par le ROTAB pour promouvoir la trans-

parence dans les industries extractives au Niger leur ont été également présentées. Les enseignants ont exprimé leur satisfaction par rapport l'initiative du Réseau et ont pris l'engagement de s'associer désormais au combat. Avant de prendre congé, la caravane a mis à leur disposition un lot du bulletin d'information publié par le ROTAB ainsi que des dépliants portant sur l'ITIE confectionnés par le Réseau des Journalistes pour les Droits de l'Homme (RJDH), une organisation membre du ROTAB.

La deuxième visite dans la localité de Gothèye a concerné la Mairie où les membres de la caravane ont rencontré le Maire et ses collaborateurs notamment le Secrétaire Général de la Mairie. Après une présentation de la caravane et des objectifs qu'elle poursuit, les échanges ont porté sur la vie de la commune, l'ITIE, les 15% des ressources budgétaires provenant des industries extractives qui doivent revenir au communautés locales, les préoccupations locales liées aux interventions de la Société des Mines du Liptako (SML) qui exploite le gi-

sement d'or de Samira, une localité de la commune rurale. Sur l'ITIE, le Maire Halidou Soumaïla s'est dit réjoui de cette initiative dont l'objectif est de promouvoir la transparence dans les industries extractives.

Il a ensuite affirmé que sa commune n'a pas encore bénéficié de cette ressource prévue pourtant par la loi, avant de demander aux membres de la caravane les voies à suivre pour accéder à cette manne, qui permettrait de résorber en partie les problèmes des populations de sa commune.

Le 3^e point de la discussion a concerné la SML. A ce sujet, le Maire Halidou Soumaïla a surtout déploré l'attitude de la SML dans la conduite de ses interventions sociales. Selon lui, les populations locales ne tirent pas grand chose de extraction de l'or dans la zone. Mais plus choquant encore aux yeux du Maire Soumaïla, c'est que la SML fait des interventions ciblées sans associer les autorités locales dans sa démarche. Ces interventions se font notamment dans le secteur de l'éducation où la société appuie des écoles qu'elle a ciblées et qui sont déjà mieux

nanties que nombre d'autres écoles de la commune. Elles se font également dans le secteur de la santé et de l'accès à l'eau potable. Pour le Maire Soumaïla, la commune dispose d'un plan d'investissements annuel qui définit les actions à mettre en œuvre et les voies et moyens pour y parvenir. Malheureusement, il regrette que la SML n'inscrive pas ses interventions dans la cadre de ce plan d'investissements. Une attitude qu'il a qualifiée de déplorable, avant de relever la dégradation de l'environnement liée aux activités de la société, qui hypothèque l'agriculture et l'élevage dans la zone et expose les populations et leur bétail à des maladies mortelles.

Face à cette différentes préoccupations, le Maire a demandé aux membres de la caravane la voie à suivre pour faire bénéficier à la commune les retombées de l'or. Ces derniers ont répondu au Maire qu'il y a aujourd'hui une initiative mondiale qui prône la transparence dans les industries extractives à laquelle notre pays a adhéré.

(Suite page 6)

Le ROTAB écrit au ministre de l'Economie et des Finances

Niamey, le 12 novembre 2007

Le Coordinateur National
A

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances

Niamey République du Niger

Lettre N°242/CN/ROTAB/2007

Objet : Rétrocession des 15% des recettes minières pour le Budget des Communes d'Exploitation Minière

Monsieur le Ministre,

Les Compagnies d'extraction sont tenues, comme vous le savez sans doute, de verser au Gouvernement les revenus pétroliers, gaziers et minières sous forme de taxes, de royauté, des primes à la signature et d'autres types de paiement de façon régulière et transparente.

Ces revenus, on le sait, devraient constituer un moteur important à la croissance économique et au développement social d'un pays en voie de développement comme le nôtre.

Ces revenus constituent, pour ainsi dire, une opportunité pour le Niger de créer les conditions de bonne gestion pour lutter contre la pauvreté et promouvoir le développement durable.

C'est certainement dans cette perspective et pour accompagner la politique de la décentralisation que

le gouvernement a décidé d'octroyer une part de 15% aux populations des communes concernées par l'exploitation minière.

Cette mesure est contenue dans la nouvelle Loi minière, **Loi N° 2006-26 du 09 août 2006** portant modification de l'**Ordonnance N° 93-16 du 02 mars 1993** portant Loi minière complétée par l'**Ordonnance N° 99-48 du 15 novembre 1999**. C'est l'article 95 nouveau relatif aux ristournes et utilisation des recettes minières qui le précise à son alinéa 2 en ces termes : *«Les recettes minières constituées par la redevance minière, la redevance superficielle, les droits fixes, le produit de la taxe d'exploitation artisanale et le produit de la vente des cartes d'artisans miniers, déduction faite des ristournes concédées aux agents du ministère chargé des mines, sont réparties comme suit :*

- **85% pour le Budget national :**
- **15% pour le Budget des communes de la région concernée pour le financement du développement local.** » Or à ce jour, **Monsieur le Ministre**, aucune Commune concernée n'a encore obtenu cette part qui lui revient de droit à en croire les **Responsables locaux (Maires des Communes notamment)** avec lesquels le ROTAB a eu des échanges lors de ses missions dans les régions de Tahoua, d'Agadez et de Tillabery.

(Suite page 5)

MODI ALZOUMA, DIRECTEUR RÉGIONAL DES MINES ET DE L'ÉNERGIE DE TILLABÉRI

«Les compagnies doivent avoir à l'esprit qu'elles ont trouvé des populations dans leur environnement»

Comment se présente la carte minière de la région de Tillabéri ?

Disons tout de suite que c'est une région qui présente d'énormes potentialités minières, notamment en or, en cuivre, en zinc, en platine, etc. Actuellement l'Etat du Niger a attribué une vingtaine de permis de recherches à des sociétés étrangères qui s'activent pour la découverte de gisements économiquement exploitables.

Dans quelle zone de la région sont localisées ces compagnies ?

La majorité de ces compagnies sont situées et mènent leurs activités dans le département de Téra et dans le département de Ouallam.

Quels types de ressources minières sont explorées ou exploitées actuellement dans



Modi Alzouma

la région ?

L'or figure parmi les minerais qui sont exploités et explorés. En phase de recherches, il y a le cuivre, le zinc, le plomb, et même le charbon à Ouallam.

L'exploitation de l'or de Samira suscite beaucoup de

spéculations. On entend par-ci par-là qu'elle se fait dans l'opacité totale. Qu'en est-il concrètement ?

Moi, je retiens que chaque mois la direction régionale reçoit le rapport mensuel d'activité de cette société qui fait ressortir notamment les quantités extraites par mois et les quantités exportées durant le même mois. Donc par rapport à ça, nous, nous avons des chiffres qui sont à notre disposition.

Avez-vous l'habitude de conduire des missions de terrain pour vérifier la conformité des données qui vous sont fournies ?

J'avoue que nous avons essayé cela une seule fois, mais nous n'avons pas pu reprendre l'opération. Parce que même la première fois, nous n'avons pas reçu toutes les facilités pour mieux ac-

complir cette tâche.

Qu'en est-il de la dégradation de l'environnement et comment gérez-vous le problème ?

Il faut retenir que le principal élément utilisé dans l'exploitation, c'est la dissolution de l'or par le cyanure de sodium. C'est un produit extrêmement dangereux, extrêmement nuisible à l'environnement. Et il y a même des risques d'infiltration dans les eaux souterraines qui sont à craindre mais aussi des eaux de surface, notamment pendant la saison des pluies. Au cours des dernières années, nous avons même remarqué beaucoup de carcasses d'oiseaux et d'animaux domestiques autour des sites de rejet de la compagnie. A l'époque nous avons signalé cela aux autorités régionales qui ont attiré l'attention de cette société, mais c'était plus tard qu'un grillage a été fait pour encercler l'endroit. Mais il faut reconnaître que cela ne peut protéger que les animaux domestiques, les oiseaux qui viennent s'abreuver là bas, leurs carcasses sont toujours visibles à l'endroit. En clair, il n'y a pas une garantie formelle que l'environnement ne continue pas d'être dégradé.

Quelles sont les retombées des ressources présentement exploitées pour les populations ?

Franchement, je dirai que pour l'instant, les retombées sont très timides. Ce que nous pouvons constater localement, c'est la construction de quelques classes.

Quel appel avez-vous à lancer en direction de ces compagnies ?

L'appel que j'ai, c'est que ces compagnies doivent avoir à l'esprit qu'elles ont trouvé des populations dans leur environnement. Donc, il serait dommage qu'elles exploitent les richesses du sous sol et s'en aillent en leur laissant des zones totalement détruites, inexploitable ni par l'élevage, ni par l'agriculture. Donc il serait souhaitable dès maintenant qu'elles prennent conscience de cet enjeu là pour faire des réalisations ne serait-ce que modestes à ces populations locales.

ALZOUMA MOUNKAÏLA IMRO, PRÉSIDENT DE LA MUTUELLE DES JEUNES POUR LE DÉVELOPPEMENT, SECTION DE TILLABÉRI

«La population locale ne voit rien pour le moment !»

Vous êtes le président de la Mutuelle des jeunes pour le développement, section de Tillabéri. Quelles sont les activités que vous menez au sein de cette structure ?

Nous menons beaucoup d'activités, notamment dans le domaine de l'environnement, où nous avons initié des gommerais. Nous avons aussi initié pour la jeunesse des fermes avicoles sur nos propres ressources ; nous avons organisé des jeunes en groupements. En dehors de ces réalisations qui sont perceptibles sur le terrain, nous avons aussi organisé plusieurs manifestations des marches pour réclamer l'eau potable à Tillabéri, une radio régionale, une arène à Tillabéri.

Est-ce que la population a commencé à bénéficier de l'or qui est exploité dans la région depuis aujourd'hui 3 ans ?

La population locale ne voit rien pour le moment ! Nous l'avons dit, nous l'avons dénoncé depuis les années 1990. En l'an



Alzouma Mounkaïla Imro

2000, à l'occasion de la présentation des vœux, nous avons demandé au Gouverneur de nous dire clairement ce qui se passe dans notre région, par rapport à l'exploitation de l'or. Nous nous en inquiétons, surtout face aux problèmes environnementaux. De source digne de foi, les résidus des

produits qu'ils laissent sont en train de décimer le cheptel et la faune sauvage.

Quels genres d'actions actions menez-vous localement pour contraindre la compagnie à respecter vos droits et à préserver l'environnement ?

«La population locale ne voit rien pour le moment !»

Lors de notre dernier congrès tenu à Téra, nous avons suivi les interventions de nos membres qui travaillent dans ces compagnies. Ils nous ont expliqué que l'une des faiblesses, c'est que l'Etat, en négociant ces contrats, n'a pas pris en compte ce que ces sociétés minières peuvent apporter directement aux populations locales. Dans les conventions signées, il paraît que rien n'a été prévu. Mais d'ores et déjà, nous sommes en train de sensibiliser les populations sur les dispositions du code minier. Et nous sommes même pour la révision de ce code minier parce que tout le problème, c'est que le document ne répond pas pleinement aux préoccupations des Nigériens. Nous voulons qu'on instaure la royauté aujourd'hui. C'est-à-dire, quand on trouve de l'or ou n'importe quel minerai dans une entité géographique donnée, que le propriétaire du terrain gagne sa part, que le chef coutumier gagne sa part, que la commune gagne, que l'Etat central gagne. Mais quand on le laisse entre les mains de l'Etat, dans ce contexte d'analphabétisme généralisé, ce sont les décideurs politiques et les compagnies minières seuls qui en profitent.

Votre région est également confrontée à une insuffisance criarde d'infrastructures. A quoi liez-vous cette situation ?

Nous pensons que l'Etat central est responsable de cette situation. Mais on nous dit toujours que ce sont les ressortissants de la région qui ne font pas d'investissements. Avec quelles ressources peuvent-ils le faire quand on sait que

Tillabéri fait partie de l'une des régions les plus pauvres du Niger ?

Quels autres reproches faites-vous faites aux compagnies minières ?

Le gros problème, c'est le licenciement des ouvriers qui sont en train d'être remplacés au compte gouttes. Nous prenons acte, mais nous disons à ces compagnies qu'elles nous trouveront sur leur chemin un des ces quatre matins.

On évoque aussi des problèmes de santé liés à l'extraction de l'or. Qu'en est-il exactement ?

J'ai causé avec des travailleurs de ces mines. D'abord, les populations ne connaissent pas les produits qui sont déversés dans la nature. Et les animaux et les personnes en souffrent conséquemment. Nous n'avons pas encore d'études fiables qui puissent nous permettre de comprendre quel est l'ampleur des dégâts causés par l'extraction de l'or. Plus grave, les ouvriers qui travaillent dans les mines ne sont pas très bien protégés.

Quel appel avez-vous à lancer aux autorités politiques ?

Nous leur demandons de prendre à bras le corps les problèmes des populations, notamment la jeunesse de Tillabéri, qui doit trouver du travail dans le cadre l'industrie minière.

Par rapport à l'or de Sakoïra, nous nous organisons pour que ce qui s'est passé sur le site de Samira ne se passe là bas aussi.

IBRAHIM SOUMANA, DÉFLATÉ, EX-OPÉRATEUR LABORATOIRE A LA SML

«Ils ne voulaient pas que nous revendiquions nos droits»



Ibrahim Soumana

Pouvez-vous nous dire le motif de votre licenciement ?

On nous a licenciés parce qu'on ne veut pas que nous avancions. Le boulot que nous faisons était très dur et ils ne voulaient pas que nous revendiquions nos droits. Le motif pour lequel nous avons été licencié, nous avons deux syndicats à la SML : le Sytrecs et le Sydetram. Notre syndicat, le Sydetram, compte 9 délégués sur les 10 choisis au niveau de la société.

Le Sytrecs, lui, n'a qu'un seul délégué. Les 8 délégués de notre syndicat ont été licenciés et le seul qui a été épargné était en congé au moment des faits. Ils ne veulent pas de notre syndicat parce que nous revendiquons.

A la suite de votre licenciement, quelles actions avez-vous entrepris pour qu'on vous

restaure dans vos droits ?

Nous avons saisi l'Assemblée nationale du dossier, où c'est difficilement que les députés nous ont reçus. Et malgré cela, jusqu'ici, nous n'avons pas eu gain de cause. Ils ont mis en place une commission pour gérer le dossier, notamment la commission des affaires sociales dirigée par Mme Mariama Alhassane. A l'occasion de la dernière session, ils ont mis sur pied une commission d'enquête parlementaire pour faire le travail. Finalement, nous ne maîtrisons plus grand-chose du côté de l'Assemblée nationale.

Est-ce que vous avez eu vos droits à la suite du licenciement ?

Nous n'avons pas reçu tous nos droits. Nous avons été licenciés le 2 janvier 2007 et même un reliquat d'argent que j'avais avec eux, il a fallu en février, pour que je sois désintéressé.

Qu'en est-il du traitement salarial ?

Avant 2006, des agents qui n'avaient pas le certificat étaient payés à 22.000 francs par mois, avec un contrat indéterminé. La situation s'est sensiblement améliorée depuis janvier 2006, avec 50.000 francs pour l'agent qui était le moins payé. Mais il y a des détenteurs de maîtrise en géographie, qui ont été recrutés comme ouvriers. Souvent, on te fait faire des travaux pour lesquels tu n'as pas été recruté. Personnellement, on m'a demandé une fois d'aller désherber la cité. J'ai catégoriquement refusé, estimant que je n'ai pas été recruté pour le désherbage.

Présentement, où en êtes vous avec le traitement judiciaire du dossier ?

Nous sommes en train de lutter, ils nous ont donné une première date pour le procès au Tribunal régional de Niamey. Finalement le procès a été reporté au 6 septembre 2007 dernier, avant d'être repoussé au 8 novembre 2007.

Le ROTAB écrit au ministre de l'Economie et des Finances

(Suite de la 3)

Il vous souviendra, **Monsieur le Ministre**, que des officiels nigériens ont, chaque fois que l'occasion se présente, profité pour informer les Nigériens de l'existence de cette quote-part des communes concernées. Les mêmes informations, faut-il le rappeler, ont été relayées par les autorités régionales à l'occasion des déclarations sur la situation dans le Nord du pays. Pourtant, **Monsieur le Ministre**, les recettes minières sont déterminées chaque année budgétaire pour être utilisées.

Le ROTAB a décidé de s'adresser à vous **Monsieur le Ministre** pour savoir si le gouvernement n'a pas encore pris de décret d'application de cette mesure de rétrocession des 15% pour le budget des communes des régions concernées par l'exploita-

tion minière, qui ne peut justifier pour le cas d'espèces la non application de cette loi au profit des populations concernées.

Il est temps que cette question soit élucidée.

En tout état de cause, rassurez vous **Monsieur le Ministre**, la société civile regroupée au sein du ROTAB s'est engagée, dans le cadre de la campagne « *Publiez Ce Que Vous Payez* », à créer les conditions de la transparence dans la gestion des revenus tirés des industries extractives partout dans le pays et veillera au grain.

Veillez agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de notre haute considération.

Ali IDRISSE

(Suite page 6)

Sur les traces de la caravane

(Suite de la page 3)

Mais malgré l'existence de ce cadre, il faut que les populations locales se mobilisent pour revendiquer leurs droits, à travers les voies et moyens légaux que leur offre la Constitution. Avant de prendre congé, les membres de la caravane ont assuré le Maire de la disponibilité du ROTAB à soutenir les autorités locales et leurs administrés dans toute action qu'ils entreprendront en vue de tirer profit de l'or et des autres richesses minières qui sont extraits dans la région. La caravane a aussi mis à la disposition de la Mairie un lot de publications composé d'exemplaires du bulletin d'information du Réseau et de dépliants sur l'ITIE.

Après cette rencontre avec les autorités locales de Gothèye, la caravane a mis le cap sur Koulikoïra où elle s'est entretenue avec les habitants sur la campagne agricole, l'accès à l'eau potable et aux soins de santé. Les personnes rencontrées n'ont pas fait mystère de ce que la campagne agricole a été mauvaise, à cause de l'arrêt précoce des pluies et de l'apparition de sautériaux dans plusieurs villages environnants. Par rapport à l'accès à l'eau potable, elles ont signalé qu'il n'y existe

qu'un seul forage construit depuis le régime de feu Seyni Kountché, auquel s'abreuve plusieurs villages. C'est dire que l'accès à l'eau potable constitue une véritable préoccupation pour les habitants de Koulikoïra. Cette même difficulté se retrouve dans le domaine de la santé, selon les populations, qui redoutent le pire cette année encore par rapport à la situation alimentaire.

L'étape de Tillabéri

A partir de cette localité, la caravane a rebroussé chemin pour mettre le cap sur Tillabéri où l'attendaient les points focaux du ROTAB dans la région. Une réunion préparatoire de la conférence publique prévue le samedi 3 novembre 2007 dans le chef lieu de région sera tenue dans l'après midi du vendredi.

La conférence, qui a été animée par le Coordonnateur national du ROTAB assisté du secrétaire financier de l'organisation et d'un point focal, s'est tenue dans la grande salle de réunion du Gouvernorat de Tillabéri. Elle a enregistré la participation de plusieurs autorités locales dont l'Adjoint au Maire de Tillabéri et le directeur régional des mines de la région.

Comme le veut la tradition, l'ouverture de la conférence a été

marquée par une fathia prononcée par l'imam de la ville. Après la fathia, le Coordonnateur du ROTAB a pris la parole pour présenter les membres de la caravane et remercier les participants pour avoir bien voulu répondre à l'invitation. Ali Idrissa a immédiatement enchaîné, en expliquant à l'assistance comment l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) a été lancée, qu'est-ce qui a motivé la création du ROTAB, quels sont les objectifs poursuivis par le Réseau, quelles sont les réalisations à son actif ?

Pour rassurer les participants par rapport au caractère légal de la caravane, Ali Idrissa a d'abord tenu à souligner que le gouvernement nigérien a officiellement adhéré à l'ITIE et s'est engagé à jouer désormais à la transparence dans les industries extractives. Aussi, a-t-il poursuivi, la conférence vise à partager l'information avec les populations sur ce qui est en train d'être fait aux plans national et mondial pour permettre une meilleure gestion des ressources naturelles au profit des communautés locales.

Il s'est longuement attardé sur l'exploitation de l'or de Samira, qui ne profite pas encore à la ré-

gion, pour démontrer à l'assistance la nécessité d'une mobilisation collective en vue de mettre fin à cette situation.

Après l'intervention du Coordonnateur du ROTAB, la parole a été donnée à la salle pour les questions et les contributions. Les différents intervenants, qui ont pris le micro, se sont d'abord réjoui de l'heureuse initiative consistant à organiser la caravane de sensibilisation. Ils ont ensuite égrené les problèmes auxquels fait face leur région qui ont pour noms manque de routes et d'infrastructures sanitaires de qualité, difficulté d'accès à l'eau potable, chômage des jeunes, etc. Ces difficultés qu'ils ont interprétées comme l'abandon de Tillabéri par les autorités politiques de Niamey ne peuvent se justifier à leurs yeux aujourd'hui. D'autant plus qu'une société privée exploite l'or de la région depuis 2004. Et d'autres compagnies sont actuellement en phase d'exploration. Malheureusement, les intervenants ont été unanimes à déplorer «l'opacité» qui entoure l'exploitation du métal jaune qui ne profite pas encore à la région, selon eux. Ils ont aussi relevé la dégradation de l'environnement dans la zone de Samira et la contamination des eaux souterraines comme de surface par des produits chimiques nocifs à la santé humaine et animale. Mais comme si cela n'était pas suffisamment grave, les responsables de la SML n'ont aucun égard pour les populations locales qui travaillent au niveau de la mine, ont soutenu les intervenants. Face à cette situation, des conseils ont été demandés aux membres de la caravane quant aux types d'actions qui peuvent être entreprises localement. Il leur a été répondu que seule la lutte peut contraindre les autorités et les sociétés qui exploitent les ressources minières à changer leur façon de faire. Il faut que les populations de Tillabéri se mobilisent pour exiger les 15% des recettes budgétées par l'industrie extractives. Et pour une transparence sur toute la ligne.

Pour sa part, le Coordonnateur a rassuré l'assistance que le ROTAB sera toujours aux côtés des populations de Tillabéri pour pousser à la transparence. Aux intervenants qui ont souhaité la réédition de la caravane, il a répondu que d'autres actions suivront pour maintenir la flamme de la lutte toujours vivace.

La conférence, qui a duré environ 3 heures d'horloge, a pris fin avec une distribution des bulletins d'information du ROTAB et de dépliants sur l'ITIE aux participants.

«Ils ne voulaient pas que nous revendiquions nos droits»

(Suite de la page 5)

Quel appel avez-vous à lancer en direction des autorités ?

L'appel que j'ai à lancer en direction des autorités, c'est de réviser

le code minier dans l'intérêt du pays et des populations nigériennes. Quiconque cherche un permis aujourd'hui, on le lui octroie sans chercher à savoir s'il est capable de bien faire. C'est cette situation qui est à l'origine de notre

souffrance. Notre lieu de résidence et le lieu de travail sont très distants, nous sommes à environ 26km du site ; c'est qui fait un total de 56km aller-retour. Il y a aussi d'autres qui sont à 13km et qui doivent traverser le fleuve pour venir travailler. Et ce n'est pas pris en compte dans les horaires de travail. Pour le travail qui débute à 7h30, il faut se réveiller dès 5h pour ne pas être en retard. Malheureusement, tout cela n'est pas pris en compte. Nous n'avons aucune indemnité.

Est-ce que vous êtes regroupés en association pour mener le combat ou chacun mène le combat dans son coin ?

Nous avons créé une structure et nous avons fait recours aux services d'un avocat, qui gère présentement le dossier. Mais parallèlement, parmi nous il y en a qui ont pris des avocats individuellement. Le premier qui l'a fait, à l'occasion du procès, il a été demandé à la société de lui verser 6 millions de francs. Mais son avocat a fait appel et on attend le procès.

Les points sur les I

Réagissant à un article paru dans notre précédente livraison intitulé : «Société des Mines du Liptako : une commission parlementaire prend en charge le dossier» M. Harouna Moussa de la SML SEMAFO a balancé ce mail sur la liste de diffusion du Rotab: «La société des Mines du Liptako en abrégé est SML et non «SLM». Cela dénote déjà des contrevérités qui sont contenus dans votre article sur cette société qui attend sans inquiétude cette commission parlementaire qui donnera aux esprits mieux éclairés de faire la part des choses et non entretenir des propos partisans, orduriers et mensongers. Merci.»

Nous vous donnons à lire le mail tel que son auteur l'a écrit, avec ses coquilles, juste pour montrer qu'il commet aussi des fautes de frappe. Puisqu'il a qualifié le contenu de notre article «de propos partisans, orduriers et mensongers» parce que tout simplement nous avons inversé par inadvertance les sigles de la Société. Ceci étant, nous n'avons rien inventé, la Commission parlementaire a bel et bien été créée par l'Assemblée nationale pour investiguer sur les activités de la SML. Et le mauvais traitement dont sont victimes les agents subalternes au sein de cette société n'est pas une vue de l'esprit, des ouvriers ont-ils été licenciés abusivement ou non ?

Au demeurant, nous n'avons nullement l'intention d'entretenir une quelconque polémique; ce qui nous préoccupe et préoccupe également les populations de Tillabéri, c'est la transparence dans la gestion de l'or extrait dans la région.

La rédaction

DOSSIER REALISE PAR S. ISSA

POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ DE L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT

La société civile construit une position commune

Une consultation régionale sur le rôle de la société civile dans l'amélioration de l'efficacité de l'aide a réuni du 22 au 25 octobre dernier à l'hôtel PLM Alédjo de Cotonou au Bénin, des participants de la société civile du Nord et du Sud, de représentants de gouvernements et de partenaires techniques et financiers venus d'une vingtaine de pays d'Afrique, d'Europe et du Canada.

Organisée par le réseau des plates formes nationales des ong d'Afrique de l'ouest et du centre (REPAOC) avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Coopération française, cette rencontre s'inscrit dans le cadre du processus de consultations initié par le Groupe consultatif mis en place par le comité d'aide au développement (CAD) de l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE) sur les organisations de la société civile et l'efficacité de l'aide. Elle vise d'une part à améliorer la compréhension des acteurs du rôle que peuvent jouer les organisations de la société civile dans la nouvelle architecture de l'aide et dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris. D'autre part d'analyser les bonnes et les mauvaises pratiques qui ont cours dans le domaine en vue d'identifier des actions concrètes pour une contribution de qualité des OSC à l'agenda de l'efficacité de l'aide et aux partenariats possibles avec les autres acteurs mais aussi formuler des recommandations pour améliorer à partir des expériences, le nombre et la qualité des partenariats entre OSC. Pour atteindre ces objectifs, l'atelier a consacré deux jours pour une consultation entre OSC suivis d'un dialogue multipartite de deux jours qui a réuni les représentants des gouvernements, les partenaires techniques et financiers et les acteurs de la société civile.

Dans une déclaration qu'ils ont rendu publique à l'issue de leurs travaux, le groupe de la consultation tripartite a, tout en reconnaissant l'intérêt des principes énoncés dans la Déclaration de Paris, souligné les faiblesses de « cet instru-

ment qui ne permet pas de traiter de toutes les questions de l'efficacité de l'aide au développement ». Il a en outre reconnu « le rôle important que la société civile doit jouer dans l'amélioration de l'efficacité de l'aide, aux côtés des gouvernements et des partenaires techniques et financiers et se réjouit des efforts de structuration collective et de professionnalisation des OSC pour améliorer leur représentativité et leur efficacité ».

Selon la présidente du REPAOC,

Madame Voré Seck, « les résultats issus de l'atelier de Cotonou seront intégrés dans les discussions du Groupe consultatif sur les OSC lors du troisième forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide prévu du 2 au 4 septembre à Accra au Ghana. Avec les résultats d'autres ateliers régionaux, « ils serviront de base pour la Conférence internationale des OSC prévue en février 2008 à Ottawa au Canada ». Rappelons que le Niger qui a pris part à l'atelier de Cotonou à travers le Ré-

seau des ong de développement et des associations de défense des droits de l'homme et de la démocratie (RODADDHD), un représentant du ministère de l'économie et des finances et un du ROTAB a été cité en exemple comme un des cinq pays à avoir organisé sa consultation nationale dans le délai et un des rares à mettre en place un observatoire sur l'efficacité de l'aide.

Albert Chaibou
(source : Alternative)

Real Lavergne, représentant du Groupe consultatif sur la société civile

A l'issue des travaux de l'atelier, nous nous sommes entretenus avec Real Lavergne, représentant du Groupe Consultatif sur la société civile.

Selon vous en quoi le rôle de la société civile est important dans l'agenda international sur l'efficacité de l'aide ?

Si vous prenez la Déclaration de Paris, vous constaterez que la société civile est mentionnée à trois reprises. Essentiellement, ces références disent que dans la conception, le suivi-évaluation des DSRP, SRP, on doit impliquer la société civile dans le modèle de coordination de l'aide et dans les pays à état fragile, il y'a un rôle spécial de la société civile. On voit donc qu'il y'a un rôle qui est envisagé pour la société civile dans la Déclaration de Paris. Toujours est il que le moteur de développement dans la Déclaration de Paris c'est l'Etat et les bailleurs qui l'appuient. C'est le modèle central. Ce qui manque dans la Déclaration de Paris c'est une reconnaissance que la société civile est un acteur de développement de plein droit. Pas forcément parce qu'elle s'accroche au leadership de l'Etat. Elle a son propre leadership et appuie les couches sociales laissées souvent à leur compte par l'Etat. Elle a ses priorités qui ne sont pas sans légitimité. C'est là que nous avons besoin de renforcer ce qu'on appelle l'agenda international de l'efficacité de l'aide avec la reconnaissance de la société civile comme acteur de plein droit faisant partie de l'architecture de



l'aide en tant que donateur, récipiendaire et aussi en tant que canal souvent de l'aide publique au développement. Si on veut que l'aide soit dans son sens large, efficace, il faut qu'on intègre la société civile dans cet agenda international de l'efficacité de l'aide. Ce qui va nous conduire vers une autre Déclaration que celle de Paris qui tourne elle autour du rôle des partenaires techniques et financiers et des pays.

Pensez vous que cette rencontre de Cotonou a pu atteindre les objectifs qu'elle s'est données ?

La réunion a certainement permis d'étudier à fond cette question sur laquelle beaucoup de participants n'avaient pas une grande connaissance. C'est donc un point de départ. Je crois que les gens ont compris maintenant les enjeux. Par la nature même des gens qui étaient invités, ce sont des gens venus des organisations cadre axées surtout sur le plaidoyer dans les différents pays, de part aussi de la définition de l'enjeu qui porte

sur l'aide publique au développement que l'aide définie dans le sens plus large avec les flux des ong du Nord et du Sud. Cela a limité un peu le dialogue. Mais c'est un premier pas et je pense que d'ici le Forum d'Accra on aura pu couvrir les autres thèmes, les autres sujets et enrichir encore le débat et la compréhension. C'est un processus de consultation qui est en marche et qui implique des centaines voire des milliers de personnes à travers le monde. C'est ce processus de réflexion que nous voulons encourager.

Le Forum d'Accra de septembre 2008 est un Forum de suivi de la Déclaration de Paris. En quoi il peut être une étape importante vers la reconnaissance du rôle de la société civile dans l'architecture internationale de l'aide publique au développement ?

Le président du Groupe consultatif siège au comité de pilotage du Forum d'Accra. Le but d'Accra est de faire le suivi de la Déclaration de Paris. Ce n'est pas le moment de faire une nouvelle Déclaration. Je pense qu'il faut qu'on accepte cela. Par contre il y'aura un plan d'action à Accra. C'est un document bref, d'une dizaine de pages dans lequel nous allons chercher à intégrer au moins un paragraphe ou deux relatifs à la reconnaissance du rôle de la société civile et nous essayerons de lancer un processus qui déboucherait en 2010, éventuellement en 2012 sur une déclaration sur la société civile et l'efficacité de l'aide. Ce sera un pas radical dans la conception de l'aide et du développement. Si on comprend ça, c'est une bonne chose !

Propos recueillis
par Albert Chaibou
(source : Alternative)

ERRATUM

Dans notre précédente livraison, nous avons publié un extrait du Rapport de RAID sur les contrats en RDC, que nous avons attribué à la Coalition PCQVP en RDC, par inadvertance. Nous nous excusons auprès de l'ONG anglaise RAID et de nos lecteurs pour cette méprise.

Un ex-ministre nigérian du Pétrole condamné en France

Jamais un dirigeant étranger n'avait été jugé pour corruption. Les corrupteurs, dont TotalFinaElf, ont été «épargnés».

Certains procès passent inaperçus. Le 7 novembre dernier, la 11e Chambre du tribunal correctionnel de Paris a rendu un jugement historique. Peu de médias l'ont relayé. Domage, car cette décision marque un tournant dans notre approche judiciaire de la grande corruption internationale.

Jugez plutôt: à la barre (enfin, uniquement par l'entremise de son avocat), l'ancien ministre du Pétrole et des Ressources minérales du général Sani Abacha. Dan Etete, que la rumeur prétend réfugié au Royaume-Uni, a fait partie des intimes de l'ex-dictateur nigérian.

Il est poursuivi pour blanchiment aggravé: plus de 100 millions de dollars détournés en trois ans, du printemps 1995 au printemps 1998, lorsque Sani Abacha succomba à une crise cardiaque, après le plus important hold-up jamais réalisé sur les finances publiques d'un Etat africain. Au bas mot, quatre milliards de dollars détournés.

Comptes en Suisse, sociétés off-shore et bureaux à Paris...

L'histoire du Chief Dan Etete est extrêmement banale dans l'univers des majors de l'or noir. Dès qu'il arrive au pouvoir, le ministre ouvre une série de comptes en Suisse. Les deux principaux (l'un au nom de son frère, l'autre sous une fausse identité) sont ouverts à la banque Edouard Constant à Genève et à la Bank Hoffman AG à Zurich. Sous le même nom de code: «Papa». Un intermédiaire franco-suisse, Richard Granier Deferre, a une procuration sur ce dernier compte. Pour l'avocat du Nigéria, maître Marc Bensimhon, cet intermédiaire a joué un rôle clef dans les montages financiers:

Parallèlement, Etete crée un réseau de sociétés off-shore: Mintabo SA à Genève, Volnay Investments Ltd et Moncaster Associated SA aux Iles Vierges britanniques. A Gibraltar, il peut compter sur d'autres relais bancaires, dont ceux offerts par le très efficace réseau du Crédit agricole Indosuez. La BNP SA (Suisse) de Genève, la Clariden Bank de Zurich et l'UBS à Londres font aussi partie de ce schéma de blanchiment. L'écran de Gibraltar s'exilera ensuite au Liban, lorsque la législation anti-blanchiment devient trop répressive.

Comme à chaque fois dans ce genre de mécanismes, les officines suisses servent de trous noirs, véritables boîtes à avaler les pots-de-vin. Les autres places financières servent, quant à elles, de lessiveuses: Londres d'abord, puis Paris, où Dan Etete a créé une petite entreprise très performante, Nour Development Corporation. Là aussi, une banque très spécialisée, la BGPI, filiale du Crédit agricole Indosuez, «oublie» de faire une déclaration de soupçon auprès de Tracfin. Or, entre juillet 1999 et mai 2000, la BGPI a mis à disposition de son client nigérian... 40 millions de francs.

Immeubles, hôtel particulier, château et yacht

Les bureaux de Nour development corporation sont situés au 11 boulevard de la Tour Maubourg, dans un bel immeuble de 829 m2 acheté rubis sur l'ongle, 12 millions de francs

en 1999. Le ministre investit 16 millions dans cette entreprise qui gère plusieurs Sociétés civiles immobilières (SCI): la première pour ses propres bureaux, la seconde pour un hôtel particulier à Neuilly-sur-Seine (28 millions de francs), la troisième pour le château de Boulay Morin dans l'Eure (7,5 millions de francs). Sans oublier une vedette rapide de 14 mètres, un yacht, le «King Amaran 1», pour 3,8 millions de dollars, des objets d'art, des antiquités et des retraits en espèces évalués au minimum à 104 millions de francs.

Jugement du tribunal: trois ans de prison ferme pour l'ex-ministre, avec mandat d'arrêt international, assorti de 300000 euros d'amende. Dix-huit mois, dont six avec sursis, plus 150000 euros d'amende pour l'intermédiaire complice. Une première en matière de jurisprudence, car hormis le général Noriega, dictateur déchu du Panama, condamné pour blanchiment dans une affaire de stupéfiants, jamais un responsable politique étranger n'avait été jugé en France pour des faits de corruption. Maître Marc Bensimhon...

Au premier rang des corrupteurs, TotalFinaElf

Bizarrement, dans cette procédure, le corrupteur a disparu... Or, son identité et ses multiples alias sont connus: ils remplissent l'annuaire des multinationales et des intermédiaires du pétrole. Dans ce dossier spécifique, deux sociétés ont reconnu les pratiques corruptives du gouvernement Abacha. TotalFinaElf (aujourd'hui Total) d'abord, qui avoue sans vergogne avoir versé 20 millions de dollars de pots-de-vin pour continuer à travailler dans le delta nigérian. Jean-Luc Vermeulen, polytechnicien et directeur général exploration-production de TotalFinaElf livre ces détails au juge d'instruction:

«Je peux confirmer ce versement de 20 millions de dollars qui a été exigé par le ministère du Pétrole pour obtenir la reconduction de quatre licences d'exploitation en 1997 ou 1998... Ce paiement de 20 millions de dollars nous a été imposé par le ministre du pétrole.»

La suite est racontée par François Viaud, à l'époque directeur général d'Elf Nigéria:

«C'est monsieur Etete lui-même qui m'a communiqué les coordonnées de ce compte bancaire... Ce dossier était traité par le ministère du Pétrole en la personne du ministre... Le ministre m'a notifié qu'un bonus de 5 millions de dollars par permis devait être payé pour le renouvellement de ces permis.»

Richard Granier Deferre, directeur d'Addax, société basée au Nigéria, a chiffré à 10 millions de dollars le montant des commissions versées à Dan Etete pour obtenir des marchés pétroliers:

«Les Nigériens qui percevaient des commissions occultés sur les affaires pétrolières souhaitaient recevoir ces commissions sur des comptes en Europe notamment en Suisse.»

Et l'intermédiaire franco-suisse de mouiller aussi ses petits camarades:

«Toutes ces sociétés (Glencore, Vitol, Trafigura, Arcadia) étaient obligées de payer pour avoir accès à ces contrats. Addax a donc

payé Dan Etete pour pouvoir obtenir ces contrats. C'était une pratique générale.»

Pour sa défense, Etete prétend avoir agi sur instruction du général Abacha, qui aurait demandé aux compagnies pétrolières «de contribuer à la constitution de fonds destinés à permettre au gouvernement de faire face à ses obligations».

Dernier enjeu: comment récupérer les fonds détournés?

Dans les mois qui suivent la mort du général Sani Abacha, le Nigéria lance toute une série de procédures judiciaires visant à récupérer les avoirs détournés par le clan du dictateur. Sur les quatre milliards subtilisés dans les caisses de l'Etat, la Suisse en rend 2,2 dans les six mois qui suivent la disparition d'Abacha.

Dans le cas de la France, Abuja a attendu d'avoir un premier résultat pénal pour enclencher une procédure civile. Là encore, le pays cherche à récupérer ses avoirs placés à l'étranger par l'entremise de son avocat, maître Marc Bensimhon:

Lors de l'audience, les avocats de la République du Nigéria ont réclamé la restitution des sommes correspondant aux détournements de Dan Etete: 16 millions d'euros. Les deux prévenus ont fait appel.

David Servenay

AVIS AUX LECTEURS

Ce bulletin est le vôtre. Vous pouvez contribuer à l'enrichir en nous envoyant vos articles aux adresses suivantes :
BP : 10468 Niamey Niger
E-mail :
pcqvpniger@yahoo.fr

TRANSPARENCE

Bulletin d'information du ROTAB - PCQVP

BP : 10468 Niamey-Niger
Cell : (00227) 96 47 10 57

E-mail :

pcqvpniger@yahoo.fr

Site Web : tamtaminfo.comm

Directeur de Publication

Ali Idrissa

Rédaction & Administration

Marou Amadou

Maman Wada

Albert Chaïbou

Ousseini Issa

Tirage

1000 exemplaires

Nouvelle imprimerie du Niger (NIN)